



# MAIRIE DE GILLES (28260)

## Compte rendu du Conseil municipal du 11 août 2022, convoqué le 02/08/2022

La séance s'est déroulée dans la salle de la mairie.

**Présents :** M. Malhappe, S. Apruzzese, Ch. Bourrat, M.-C. Willaume, L. Dujardin, J. Lehoux, P. Maisonneuve, P. Avril, S. Lamouille, P. Boquet, D. Ferrandin

**Procurations :** G. Aubry à M. Malhappe, C. Huet à D. Ferrandin

**Excusé :** T. de Ferrières

P. Avril est nommé secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h.

M. le Maire remercie les conseillers présents pour ce conseil municipal convoqué à une date peu habituelle, qui vise à faire accélérer le chantier prévu rue des Rostys, objet de la 1<sup>ère</sup> délibération.

1) Le compte rendu de la séance du 7 juin 2022 est approuvé à l'unanimité et le registre des délibérations signé par l'ensemble des conseillers présents.

### **2) Convention de maîtrise d'œuvre avec Eure-et-Loir Ingénierie pour les travaux de la rue des Rostys – à l'unanimité**

M. le Maire informe le conseil municipal que des missions sur voiries communale et départementale sont proposées par Eure-et-Loir Ingénierie (ELI) en contrepartie de la cotisation annuelle :

- maîtrise d'œuvre pour des projets dont le montant est inférieur à 90 000 € HT (conception du projet, préparation du marché de travaux, pilotage des travaux),
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets dont le montant est compris entre 60 000 € et 115 000 € HT (aide au recrutement d'un maître d'œuvre, assistance et conseil tout au long de l'opération).

Ainsi, la commune peut faire appel à ELI pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de la rue des Rostys visant à canaliser les eaux de ruissellement et ayant pour montant prévisionnel 22 936 € HT.

M. le Maire présente la convention proposée par ELI et le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de solliciter l'assistance d'Eure-et-Loir Ingénierie,
- d'approuver la convention et d'autoriser M. le Maire à la signer.

### **3) Modification des statuts d'Energie Eure-et-Loir et extension du périmètre d'intervention – à l'unanimité**

M. le Maire expose au conseil municipal que le comité syndical d'ENERGIE Eure-et-Loir s'est prononcé favorablement le 4 mai dernier sur une modification des statuts du syndicat et sur une extension de son périmètre d'intervention. En l'état, cette modification porte notamment sur les contours des compétences et activités exercées, sur de nouvelles modalités d'accès aux compétences optionnelles pour certains EPCI et revient enfin sur quelques aspects relatifs au fonctionnement du syndicat.

De plus, les communautés de communes du Bonnevalais et Cœur de Beauce ont toutes deux sollicité leur adhésion à la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques.

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve :

- le projet de modification des statuts du syndicat ENERGIE Eure-et-Loir,
- les demandes d'adhésion à la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques formulées par les communautés de communes du Bonnevalais et Cœur de Beauce auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir,
- le projet de modification du périmètre d'intervention d'ENERGIE Eure-et-Loir.

#### **4) Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 – à l'unanimité**

M. le Maire informe le conseil du changement de la nomenclature budgétaire et comptable (M57) au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le comptable public a rendu un avis favorable pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable abrégé au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 et de l'appliquer au budget principal de la commune.

#### **5) Acceptation d'un don de 100 € au profit de la commune, qui sera reversé à la caisse des écoles – à l'unanimité**

M. le Maire informe le conseil qu'un chèque de 100 € lui a été remis en don par une Gilloise, en remerciement pour l'entretien de la commune.

Il souhaite que cette somme soit reversée intégralement à la caisse des écoles, ce qu'approuve le conseil municipal.

#### **6) Avenant n° 1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité (actes d'urbanisme) – à l'unanimité**

M. le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer l'avenant n° 1 à la convention, prenant en compte l'extension du périmètre des actes de la commune de Gilles transmis par voie électronique au représentant de l'Etat aux autorisations d'urbanisme, au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer cet avenant.

#### **7) Suppressions de trois postes – à l'unanimité**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Compte tenu du départ de la secrétaire de mairie en 2014 et de la volonté de la remplacer par un agent contractuel, du départ de la précédente secrétaire de mairie en 2020 et du recrutement de la nouvelle sur un autre grade, du décès en décembre 2013 de l'agent communal en charge de l'entretien de la commune et de son remplacement par une société sous contrat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la suppression des postes suivants non pourvus :

- adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à 24h ;
- adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à 10h50 ;
- adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35 ans.

Pour ces 3 suppressions de postes, le Comité Technique a émis un avis favorable le 20 juin 2022.

Le tableau des emplois est modifié en conséquence.

#### **8) Questions diverses**

- Travaux en cours
  - Aménagement de la Grande rue et de la place de l'Eglise

Les conseillers municipaux ont été destinataires du compte rendu de la réunion du 21 juillet 2022 avec le cabinet Gilson.

Les travaux pour l'enfouissement des réseaux aériens démarreront à l'automne et l'aménagement proprement dit au printemps 2023. L'incertitude émanera d'Orange qui doit effectuer le retrait des poteaux téléphoniques.

Pour ce chantier, la mairie a obtenu des subventions de la part de l'Agglo du Pays de Dreux, du département, de l'Etat (DSIL et amendes de police), d'Energie Eure-et-Loir.

- Logement au premier étage de la mairie

La réception des travaux est prévue le 9 septembre à 9h30.

- Local paramédical

Là encore, les travaux sont bien avancés puisque les peintres doivent terminer fin août.

La difficulté sera de trouver un locataire paramédical pour ce logement

D. Ferrandin propose de grouper éventuellement le local et le logement.

➤ Château de Vitray

Le dossier de modification du PLU a été adressé aux personnes publiques associées (PPA) et à la Dréal, qui n'a pas jugé nécessaire de soumettre le dossier à la commission environnement.

La demande a été adressée au Tribunal administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur, l'enquête publique devant se dérouler de mi-septembre à mi-octobre.

D. Ferrandin suggère d'annoncer sur le prochain Tambour du Radon le nombre de logements qui seront créés.

S. Apruzzese rappelle que la communication sur ce sujet ne pourra être mise en place qu'après l'enquête publique et ses conclusions.

➤ Tambour du Radon

Pour ne pas laisser la bénévoles qui réalise la maquette du journal en dehors de ses heures de travail, jusque tard dans la nuit, Monsieur le Maire suggère de s'orienter vers une autre possibilité. Deux choix s'offrent au conseil :

- Faire appel à un maquettiste professionnel contre rémunération (devis de 512 € HT pour 16 pages) ;
- Un conseiller bénévoles prend le flambeau après avoir reçu la formation adéquate et avoir acquis le logiciel InDesign, aux frais de la mairie

M. le Maire souhaite, en outre, que le comité de rédaction du journal soit étoffé pour venir en aide à M.-C. Willaume qui s'est retrouvée très seule sur le sujet.

S. Apruzzese rappelle que la communication fait partie de la commission Communication et animation du village. Les conseillers qui y siègent peuvent donc être des personnes ressources.

➤ Cimetière

En vue de la numérisation du cimetière, M.-C. Willaume a demandé de l'aide à Alexis de Ferrières pour mettre de l'ordre dans les dossiers de concessions funéraires.

M. le Maire les remercie tous les deux de leur temps passé bénévolement sur ce dossier long et fastidieux.

➤ Archivage

La poursuite de l'archivage suit son cours. M. le Maire, qui y participe activement, est optimiste sur le fait que le local dédié aux archives, dans la mairie rénovée, offrira un espace suffisant une fois le tri achevé.

➤ Chemins de randonnée

M. le Maire remercie Ch. Bourrat pour la réalisation du panneau installé sur la place de l'Eglise. L'inauguration de ces chemins, en partenariat avec La Chaussée d'Ivry et Guainville, aura lieu le 17 septembre, malheureusement en doublon avec les Gillofolies, seule date compatible avec le calendrier des élus.

Ch. Bourrat expose que l'inauguration s'effectuera en deux temps :

- RDV à 10h en mairie pour une randonnée d'environ 8 à 9 km d'abord sur le sentier de la Souche noire puis dans la vallée du Radon
- Apéritif à 11h30 à l'Auberge Gilloise

Au-delà des élus, l'objectif est de faire connaître ces chemins aux clubs et associations sportives qui pratiquent la randonnée pédestre.

## 9) Tour de table

**Dominique Ferrandin** se pose en porte-parole de Céline Huet qui demande pourquoi un conseil municipal le 11 août.

**M. le Maire** rappelle ce qui a été signalé en préambule : le souhait ne pas perdre de temps pour lancer les travaux de la rue des Rostys.

**Dominique Ferrandin** signale le mauvais état de la tranchée du Syndicat des Eaux de la Grande rue.

**M. le Maire** rappelle que la chaussée sera de nouveau ouverte courant septembre pour l'enfouissement des réseaux aériens.

Contact a été pris parallèlement avec le Syndicat des eaux.

**Pascal Avril** demande si le terrain de pétanque va être conservé là où il est et, dans l'affirmative, s'il pourrait faire l'objet d'un désherbage et d'un entretien régulier. Il suggère également que soient installées des barrières en quinconce pour limiter l'accès du terrain aux véhicules motorisés.

**M. le Maire** en prend bonne note.

**Pascal Avril** demande si la Citroën C3 bleu ciel stationnée dans la sente en face de chez lui a été signalée en gendarmerie.

**M. le Maire** répond que les gendarmes ont été informés.

**M. le Maire** signale que le terrain, dont une partie sera mise à la disposition des jeunes, sera divisé en deux, clôturé et le portail conservé. Sur la gauche du terrain, un espace pouvant accueillir 3 voitures environ sera préservé.

Dans un premier temps, le terrain pour les jeunes devra être nivelé. Le filet et le but de basket seront amenés du terrain de jeux pour enfants.

**Paul Boquet** demande si l'entrée de la place de l'Eglise sera accessible depuis la Grande rue.

**M. le Maire** le rassure : contrairement à ce qui a été indiqué dans le compte rendu de la réunion du 21 juillet, le panneau de sens interdit restera bien à l'entrée de la rue de la Correspondance. Il rappelle de surcroît que la rue de Vitray doit passer en sens unique courant septembre pour permettre le stationnement des véhicules sur un côté de la voie.

**Marie-Catherine Willaume** souligne qu'il conviendra d'en informer le service de gestion des transports scolaires au plus tôt.

**Dominique Ferrandin** ajoute que la rue du Trou Borgnet risque de faire l'objet d'un afflux de trafic, particulièrement dangereux compte tenu du manque de visibilité aux croisements de sa partie haute.

**Paul Boquet** prévient que, dans ce cas, il faudra revoir le haut de la rue du Trou Borgnet qui se dégrade rapidement à chaque déviation.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les participants et lève la séance à 20h48.